

COOPERATION INTERNATIONALE**Accueil des jeunes de Brandebourg**

Convention de partenariat avec la Mission locale d'Ivry-Vitry

EXPOSE DES MOTIFS

Le 25 juin 2009, le Conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec la ville de Brandebourg pour le projet BarUmWalz d'insertion par l'échange. Ce projet a pour objectif de permettre à des jeunes ivryens et allemands de 18–25 ans en difficulté professionnelle, de faire un stage à l'étranger pour se doter d'une expérience unique visant à faciliter leur future entrée dans le monde économique. Ce projet a été prévu pour trois ans, de 2010 à 2012, et comprend l'accueil de 5 groupes de jeunes allemands à Ivry pour des séjours de 3 mois.

La ville reçoit pour l'accueil de chaque groupe allemand une somme forfaitaire de 14.880,08€. Cette somme lui est reversée par l'organisme Caritas, porteur de projet et responsable de son financement concernant l'hébergement, les coûts de voyage (...), conformément à l'accord de coopération transnationale conclu entre la ville et l'organisme de formation VHS, approuvé par le Conseil municipal du 25 juin 2009.

Après une première expérience en 2010 et l'accueil de deux groupes, la municipalité a décidé, en 2011, de s'associer à la Mission locale pour sa compétence particulière en matière d'insertion professionnelle et sociale, afin de placer les bénéficiaires du projet en stage.

Ainsi, la Mission locale a participé à l'organisation du séjour du troisième groupe, venu en France du 27 février au 27 mai 2011. Il est prévu qu'elle participe également à l'accueil du quatrième groupe fin 2011.

Dans le cadre de ces deux séjours sur l'année 2011, la Mission locale s'engage à contribuer à l'insertion des jeunes en entreprises via :

- la recherche de lieux de stage en amont de l'arrivée des bénéficiaires allemands,
- l'organisation de rendez-vous pour les jeunes avec les entreprises,
- le suivi du bon déroulement des entrées en stages.

La réalisation de la mission, représente un volume forfaitaire d'un mois de travail de la chargée de relations entreprises de la Mission Locale.

La Ville, afin de soutenir ces actions, s'engage à accorder à la Mission locale d'Ivry-Vitry une contribution forfaitaire de 5 000 euros pour chaque séjour organisé sur l'année 2011.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Mission locale d'Ivry-Vitry relative à l'insertion en entreprises des jeunes de Brandebourg accueillis à Ivry dans le cadre de séjours d'échanges 2011.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : convention.

COOPERATION INTERNATIONALE

Accueil des jeunes de Brandebourg

Convention de partenariat avec la Mission locale d'Ivry-Vitry

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

vu les circulaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 26 mai 1994, du 20 avril 2001 et du 26 février 2003 relatives à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

vu sa délibération en date du 25 juin 2009 approuvant l'accord de coopération transnationale avec l'organisme de formation VHS et la convention de partenariat avec la ville de Brandebourg relatifs au projet d'insertion par l'échange,

considérant que ce projet d'insertion par l'échange, ayant pour objectif de permettre à des jeunes ivryens et allemands de 18-25 ans en difficulté professionnelle de faire un stage ou une formation à l'étranger, s'inscrit dans le cadre de la coopération entre les villes d'Ivry et de Brandebourg,

considérant que la Mission locale d'Ivry-Vitry a vocation à accompagner les jeunes de Brandebourg accueillis à Ivry pendant l'année 2011 sur le chemin de l'insertion, notamment en leur trouvant des lieux de stage adéquats en amont de leur venue et en les accompagnant tout au long desdits stages,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 43 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec la Mission locale d'Ivry-Vitry relative à l'insertion en entreprises des jeunes de Brandebourg accueillis à Ivry dans le cadre des séjours d'échanges 2011 et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout éventuel avenant y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 JUIN 2011